

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit			
HYDROXYDE D'ALUMINIUM (ANHYDRE)			Usage en laboratoire			
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire	
AI(OH)3				AR-0986 78		
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ALUMINIUM TRIHYDROXIDE, ALUMINIUM OXIDE TRIHYDRATE, A			ALUMINIC ACID, AL	UMINA TRIDYDRATE, ALUM	NINE HYDRATÉE	
Nom du fournisseur			Adresse - Rue			
Laboratoire MAT			610, rue Adanac			
Ville			Province	Province		
Québec			Québec			
Code postal	Internet	Internet		Numéro de téléphone		
G1C 7B7	www.labmat.co	www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666		
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 6	CANUTEC: 613-996-6666		OISON DU QUÉBEC 800	0-463-5060	
Date FDS préparée	FDS Préparée par		Courrier électronique			
2019-11-25	Laboratoire MA		ΑT	labmat@labmat.com		

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015		
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)		
	Santé 1 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial		

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Hydroxyde d'aluminium anhydre	21645-51-2	<=100

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Conditions d'allumage	Non-inflammable ni combustible.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes d'aluminium.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de
confinement et nettoyage,	protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les
précautions individuelles	poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.
équipement de protectection et	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
mesures d'urgence	

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
Méthode et équipement de	Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter la formation de poussière.
manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
HYDROXYDE D'ALUMINIUM ANHYDRE	21645- 51-2			Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Remarque	La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1 %.			
		TWA	1 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique

Origine des données	Sigma-Aldrich.			
Ventilation	Utiliser une hotte.			
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.			
Gants	Manipuler avec des gants.			
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.			
Chaussures	Chaussures de sécurité.			
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.			
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.			

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Poudre blanche.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	env.8 - 9 à 100 g/I à 20 °C.
Point de fusion / congélation	300°C
Point initial d'ébullition	2980°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	< 0.1 hPa à 20 °C.
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.42g/ml
Solubilité	Insoluble dans l'eau. Soluble dans les solutions alcalines et les solutions acides
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	env.150 - 300°C
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Réactions exothermiques avec : Acides forts.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter la chaleur excessive. Éviter la formation de poussière.
Substances incompatibles	Ce produit est incompatible avec ces substances: Le caoutchouc chloré. Un mélange d'hydroxyde de bismuth et d'hydroxyde d'aluminium coprécipité et réduit par de l'hydrogène à 170-210 degrés Celsius est spontanément inflammable à l'air à température ambiante. Il absorbe des acides et du dioxyde de carbone. Il forme un gel avec le contact prolongé avec l'eau. Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes d'aluminium.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

HYDROXYDE D'ALUMINIUM (ANHYDRE)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Les poussières d'aluminium peuvent causer une irritation mécanique des yeux.
- Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
- Respiration	Les poussières d'aluminium peuvent causer une irritation mécanique des voies respiratoires.
- Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	L'hydroxyde d'aluminium influence (augmente, diminue ou retarde) l'absorption de plusieurs médicaments. Les poussières et les oxydes d'aluminium peuvent causer des effets pulmonaires (fibrose pulmonaire, bronchite chronique). Plusieurs études ont rapporté des effets respiratoires comme de la fibrose pulmonaire et une pneumonicose connue sous le nom de aluminose ou maladie de Shaver. L'aluminose consiste à l'apparition d'emphysème périphérique avec une prépondérance pour les lobes supérieurs et de fréquentes microhémorragies pouvant causer des pneumothorax. L'exposition à l'aluminium, essentiellement dans les alumineries et les fonderies, peut causer des troubles neurologiques. Des symptômes de maux de tête, de désorientation, de pertes de mémoire, de troubles émotionnels et des convulsions ont été signalés chez des travailleurs à la suite d'expositions répétée par inhalation. Quelques cas de travailleurs fortement exposés à l'aluminium ont développé des troubles neurologiques se traduisant entre autres par des mouvements erratiques, de la faiblesse musculaire, surtout dans les mouvements fins, en plus de troubles de mémoire et du langage.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - Femelle - >2000 mg/kg DL50 Dermal - Donnée non disponible.
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat 888 - 2300 mg/m3 - 4 h.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

1 6 1 7 1 1	N
Intormation écologique	Non
disponible	
aisponible	

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA No.	on classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015
-------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2019-11-25